



Cours de Français Intensif destinés aux non francophones.

Une année de formation en vue d'obtenir un niveau DELF, diplôme de langue officiel délivré par le Ministère français.

Nos atouts : des petits groupes, des formateurs à votre disposition, des mises en situation et un taux de réussite élevé.

NOUS CONTACTER

ECOLE SCHULZ
Rue du 31 Décembre 8
1207 GENEVE
022 707 41 41
info@esgva.ch
www.ecole-schulz.ch

ÉCOLE SCHULZ GENEVE



ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée 1 semestre ou 1 an
- Début des cours en septembre et février
- Cours les matins de 8h30 à 11h50 du lundi au vendredi
- Classes de 6 à 12 élèves

CONDITIONS D'ADMISSION

- Entretien
- Test d'évaluation de niveau

A l'issue de la formation, possibilité de poursuite d'études à l'Ecole Schulz

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Préparation au DELF
- Cours de grammaire & conjugaison
- Cours de vocabulaire
- Travaux sur documents (presse, émissions TV)
- Cours de conversation
- Visites culturelles : musée, théâtre, cinéma

APRES UN DELF

- Poursuite d'études
- Proposition de stages
- Aide à la recherche d'emploi

ECOLAGE MENSUEL

CHF 750 (10 mois)

+ CHF 150 de frais d'inscription

Ecolage payable d'avance soit mensuellement, soit trimestriellement.

ÉCOLE SCHULZ GENÈVE



INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée	lundi 10 septembre 2018
Vacances de Noël	du mercredi 19 décembre au dimanche 6 Janvier 2019
Vacances de février	du samedi 16 février au dimanche 24 février 2019
Vacances de Pâques	du samedi 13 avril au dimanche 28 avril 2019
Vacances d'été	samedi 22 juin 2019

Semestre 1 : de septembre à janvier - Semestre 2 : de février à juin

Une leçon dure 45 min

L'année est organisée en semestres et des examens ont lieu en janvier/février et juin

ÉCOLAGE

Des frais d'inscription non remboursables sont demandés pour toute nouvelle inscription.

L'écolage est payable d'avance soit trimestriellement ou mensuellement.

Les livres et frais d'examen officiels (Maturité, CFC, DELF, First Certificate) ne sont pas compris dans l'écolage.

Les vacances scolaires ne sont pas déduites des prix forfaitaires. Les mois comprenant des cours supplémentaires ne sont pas majorés. Les absences ne sont pas déduites

En cas de dispense, l'écolage ne sera pas modifié.

Si des cours particuliers viennent à être mis en place, à la demande d'élèves, ou sur recommandation de l'école, les tarifs sont les suivants :

- CHF 80.- pour 1 personne
- CHF 60.- par personne pour 2 personnes
- CHF 45.- pour 3 personnes.